

Infor Anael Finance iSeries Edition en devises

© Copyright 2013 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version: Infor Anael Finance iSeries version V3

Auteur: Infor

Date de publication : juin 28, 2013

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	5
Documents liés	5
Historique du document	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Paramétrage	7
Mise à jour des taux de devises	7
Mise à jour 'Table de comptabilisation'	9
Chapitre 2 Liste	13
Liste des taux de devise	13
Chapitre 3 Editions	15
Compte et Grand Livre	15
Balance	19
Journaux	20
Comptes et grand livres en devises	21
Chapitre 4 Calcul	27
Différence de change non réalisée	27

À propos de ce manuel

Ce module permet l'édition des comptes, grand livre et balances en devises.

Il intègre également le calcul des différences de change non réalisées à la fin de l'exercice dont la comptabilisation automatique dans **ANAEL** est laissée au libre choix de l'utilisateur.

Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Infor Anael Finance iSeries

Périmètre du document

Infor Anael Finance iSeries version V3

Pré-requis

Aucun

Documents liés

Aucun

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	1999	R&D	Création du document
2.0	Juin 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word

Contacter Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : www.infor.com/inforxtreme.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Mise à jour des taux de devises

Accès à l'option

'Gestion des devises' > 'Paramètres base de données' > 'Taux de devises'

PAN410	- MISE A JOUR	DES TAUX DE	DEVISES -	15	:07:21 Le 22/04/99
Société	03011 STE PRESYS	DEMO			
-		TRI			
Critère	de tri	<u>1</u>	1 = Devise 2 = Date		
-		SELEC	TION		
Devise				à	999
Date		00 00 0000		à	99 99 9999
(paramèt:	res donnés à titre	d'exemple)			
F3=Fin	F15=Chgt envir.				

PAN410 - MISE A JOUR DES TAUX DE DEVISES - 15:07:21 Le 22/04/99
PAN410 - MISE A JOUR DES TAUX DE DEVISES - 15:07:21 Le 22/04/99
Société 03011 STE PRESYS DEMO
Afficher à partir de <u>00</u> <u>00</u> <u>0000</u>
2=Réviser 3=Copier 4=Supprimer 5=Afficher 6=Imprimer
Act Code devise Date Taux 1 Taux 2
00 00 0000
2 USD DOLLAR 01 01 1999 1,17000
(paramètres donnés à titre d'exemple)
TO-Tim Br-Dieffichen BC-Guien B12-Danes swiediget
F3=Fin F5=Réafficher F6=Créer F12=Ecran précédent

PAN410 _	MISE A JOUR DES TAUX DE DEVISES - 12:20:20 Le 21/04/99
Société 03011 ST	E PRESYS DEMO ->
	Passage à l'EURO le 01 01 1999
Devise USD	USD DOLLARD
Date	<u>01</u> <u>01</u> 1999
Taux 1 1,17000	Taux 2
Taux 3	Taux 4
Taux 5	Taux 6
Taux 7	Taux 8
Taux 9	
Marge autorisée (paramètres donné	s à titre d'exemple)
F4=Recherche F9	=Validation F12=Ecran précédent *** En cours de création ***

Le calcul de la différence de change s'effectue par la lecture du taux n°'2'. Ce dernier doit être actualisé pour chaque code devise, et ceci, pour le dernier jour ou mois de la demande.

REMARQUE

Le taux n°'1' est obligatoire, mais n'est pas utilisé dans le traitement du calcul des différences de change. En effet, la recherche d'un taux (de 1 à 9) se fait systématiquement sur le taux 1. S'il n'existe pas de taux 1, le programme considère qu'il n'y a pas non plus de taux 2, 3 etc.

Mise à jour 'Table de comptabilisation'

Accès à l'option

'Gestion des devises' > 'Paramètres base de données' > 'Table de comptabilisation'

PDV010		MAJ TABLES DE COMPTABILISATION	N - 15:45:01 Le 21/04/99
Société	03011	STE PRESYS DEMO Exercic	ce 19990 1/01/1999 à 31/12/1999
Etab.	01	GARCHES R D	
Table	DC	DIFFERENCE DE CHANGE	Afficher à partir de
1=Chois	sir		
Act Type	e de c	ompte Libellé	
_	1	CHARGES FINANCIERES	6****
	2	PRODUITS FINANCIERS	7****
	3	ECART DE CONVERSION ACTIF	476***
	4	ECART CONVERSION PASSIF	477***
	5	PROV. POUR RISQUES FINANC.	151***
	6	CHARGES FIN.DEV.ZONE EURO	66**** AU 31.12.1998
	7	PRODUIT FIN.DEV.ZONE EURO	76**** AU 31.12.1998
(paramèti	res do	nnés à titre d'exemple)	
F3=Fin H	4=Rec	nerche F5=Réafficher F15=Chgt	t envir.

PDV010		MAJ	TABLI	ES DI	E COM	PTAB	LISATI	ON -	<u>:</u>	15:51:	23	Le 21/0	4/99
Société Etab. Type de	01	GAR	CHES I	R D				ice 199	90	1/01/19	99	à 31/12/1	1999
-710 00													
						SELE	CTION_						
Code de	vise			-					à	999			
(paramèti	res do:	nnés	à ti	re d	d'exe	mple)						
F3=Fin I	F12=Ec:	ran	précéd	lent									

PDV010 - MAJ TABLES DE COMPTABILISATION - 15:53:44 Le 21/04/99
PDV010 - MAJ TABLES DE COMPTABILISATION - 15:53:44 Le 21/04/99
Société 03011 STE PRESYS DEMO Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999 Etab. 01 GARCHES R D
Type de compte 1 CHARGES FINANCIERES Afficher à partir de
2=Réviser 4=Supprimer 5=Afficher
Act Dev Libellé Compte S/compte Libellé
(paramètres donnés à titre d'exemple)
(parametres donnes a title d'exemple)
F3=Fin F5=Réafficher F6=Créer F12=Ecran précédent

Les types de comptes sont au nombre de 7 :

'1': Gestion comptes de charges '686***'.

'2': Gestion comptes de produits '786***'.

'3': Bilan écart de conversion actif '476***'.

- '4': Bilan écart de conversion passif '477***'.
- '5': Bilan provision pertes de change '151***'.
- '6': Charges fin. Dev. Zone Euro '66**** au 31.12.1998.
- '7': Produits fin. Dev. Zone Euro '76**** au 31.12.1998.

Le calcul de la différence de change donnant lieu à comptabilisation, il faut actualiser pour chaque établissement et chaque code devise, les comptes de bilan et gestion sur lesquels seront imputés les écritures.

Ils peuvent être identiques ou différents par codes devises.

Vous pouvez également personnaliser votre comptabilisation en gardant l'unicité du compte général, mais en appelant des sous-comptes personnalisés par codes devises.

Le code centre est facultatif.

Si l'imputation analytique est prépositionnée au plan comptable¹, le compte est habillé automatiquement lors du contrôle 'Batch'.

Dans le cas contraire, il est nécessaire de la renseigner.

Si le paramétrage est fait avec établissement 'blanc' et/ou devise code 'blanc', il sera valable pour tous les établissements et pour toutes les devises.

^{1 &#}x27;Centre'

Liste des taux de devise

Accès à l'option

'Gestion des devises' > 'Listes base de données' > 'Taux de devise'

PAN415	- LISTE DES TAUX DE DEVISES -	15:19:08 Le 22/04/99
Société 03	011 STE PRESYS DEMO	
	SELECTION	
Devise		à <u>999</u>
Date	<u>01</u>	à <u>15</u> 05 <u>1999</u>
(paramètres	donnés à titre d'exemple)	
F3=Fin F1	5=Chgt envir.	

Possibilité d'éditer tous les codes devises, ou partiellement, par mention des codes devises à sélectionner, et ceci, entre bornes et dates.

Compte et Grand Livre

Accès à l'option

'Gestion des devises' > 'Editions' > 'Compte et grand livre'

PAN650 <u>- EDITION</u>	DES COMPTES - 16:02:58 Le 22/04/99						
Société 03011 STE PRESYS Etab. 01 GARCHES R	DEMO Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999 Monnaie d'édition S FRF (S=Soc R=Réf)						
Type compte C (G=Généraux I=Individuels C=Clients F=Fournisseurs) Type période C (C=Comptable G=Gestion)							
	SELECTION						
Période d'arrêté	<u>01</u> 31/01/1999						
Tabulation à fin	<u>00</u>						
Compte	<u>410000</u> à <u>416999</u> <u>99999999</u>						
(paramètres donnés à titre d'exemple)							
F3=Fin F12=Ecran précédent							

Etablissement

Si vous gérez une comptabilité par établissement, vous pouvez renseigner le code.

Vous pouvez utiliser la codification '**' pour traiter tous les établissements. Vous pouvez utiliser la codification ' ' pour traiter la société.

Monnaie d'édition

'S': Monnaie société.

'C': Monnaie référence.

Type de compte

4 codes possibles:

'G': Généraux.

'C': Clients.

'F': Fournisseurs.

'I': Individuels.

Type de période

2 codes possibles:

'C': Comptable.

'G': Gestion.

Période d'arrêté

La période en cours au fichier 'Société' est prépositionnée par défaut.

Si elle est modifiée, elle doit être référencée au fichier des périodes et comprise dans la limite de l'exercice.

Tabulation à fin

La période précédente à la période d'arrêté est prépositionnée par défaut.

Elle est modifiable dans la limite des périodes existantes pour l'exercice.

Elle n'est exploitée que si la zone 'Choix de l'édition' est à 'T'2.

Comptes de début/fin

Sinon renseignés, pour borner l'édition, on fait référence à :

- La catégorie 'LT' pour le type de compte 'F'3.
- La catégorie 'LC' pour le type de compte 'C'.
- La catégorie 'Ll' pour le type de compte 'l'5.

² '**T**' ⇒ Tabulée

³ '**F**' ⇒ Fournisseurs

⁴ 'C' ⇒ Clients

⁵ 'I' ⇒ Individuel

PAN650 <u>-</u>	EDITION	DES COMPTES		16:02:58	Le 22/04/99	
Société 03011	STE PRESYS DE	MO Exe	rcice 19990	1/01/1999	à 31/12/1999	
Etab. 01	GARCHES R D	Mon	naie d'éditio	on S FRF (S	S=Soc R=Réf)	
Type compte	<u>C</u> (G=Généraux	I=Individuels	C=Clients F=	=Fournisse	ırs)	
Type période	C (C=Comptable	∍ G=Gestion)				
		AUTRES CRITE	RES			
Ecriture prov	risoire <u>N</u>	(O/N/S)				
Ecriture extr	a-comptable N	(O/N/C/S) Type	<u>S</u> (E=Estimée	es S=Simulé	es)	
Totalisation	par période <u>C</u>	(O=Oui N=Non	C=Cumul)			
Choix édition	_	(D=Détail T=T	abulée L=Sar	ns lettrées	:)	
		(C=Circ. K=Ta	=			
Sortie fichie	<u>n</u>	(O/N) Fich	ier	Bib		
Edition des d	evises <u>N</u>	(O/N) Devi	se société à	exclure 1	(O/N)	
Nombre de cpt	e par page <u>2</u>	(1/2/3)				
F3=Fin F12=E	cran précédent					

Ecritures provisoires

3 codes possibles:

'O': Sélection des écritures standards de type 'P'6, comprises dans la limite des périodes sélectionnées.

'N': Aucune sélection.

'S': On ne sélectionne et n'édite que les écritures standards de type 'P', comprises dans la limite des périodes sélectionnées.

Ecritures extra-comptables

4 codes possibles:

'O': Prise en compte des écritures extra-comptables en détail.

'N': Aucune sélection d'écritures extra-comptables.

'C': En cumul.

Prise en compte des écritures extra-comptables en cumul et non en détail (si plusieurs écritures détail pour un même compte, pour une période, elles sont cumulées à l'édition).

'S': Sélection et édition seulement des écritures extra-comptables.

Type

2 codes possibles: 'E': Estimées.

⁶ '**P**' ⇒ Provisoire

Seules les écritures extra-comptables de type 'E', sont prises en compte sur la ou les périodes sélectionnées dans la fenêtre de sélection des versions.

'S': Simulées.

Sélection des écritures extra-comptables de type 'S', dont la période est égale à celle de la date d'arrêté.

Choix d'édition

5 codes possibles:

'D' : Détail de toutes les écritures depuis le début de l'exercice.

'T': Tabulée.

Elle permet d'obtenir une totalisation période par période ou cumulée à fin de chaque période, selon le paramétrage de la zone '**Totalisation par période**' et ceci pour toutes les périodes antérieures ou égales à celle mentionnée dans la zone '**Tabulation à fin**'. Par contre les écritures de la période d'arrêté sont éditées en détail.

'L' : Sélection de toutes les écritures non lettrées depuis le début de l'exercice.

'C': Circularisation.

Sélection de toutes les écritures non lettrées, depuis le début de l'exercice, et des écritures lettrées dont la date de lettrage est supérieure à la date de fin de période d'arrêté.

'K': Tabulation jusqu'à la fin de période d'arrêté.

Sortie fichier

Possibilité de créer un fichier en lui affectant un nom et une bibliothèque pour une utilisation micro.

Edition des devises

2 codes possibles:

'O': Edition des montants en monnaie société ⁷ et en devises.

'N': Edition des montants en monnaie société¹.

Nbre de comptes par page

2 codes possibles:

'1': 66 lignes par page.

'2': 33 lignes par page.

'3': 22 lignes par page.

Le nombre de lignes à imprimer est à modifier en fonction du format de papier que vous utilisez.

18 | Infor Anael Finance iSeries - Edition en devises

_

⁷ Ou en monnaie société selon la monnaie d'édition choisie.

Balance

Accès à l'option

'Gestion des devises' > 'Editions' > 'Balances'

```
PDV660
           - EDITION DES CAPITAUX AVEC DEVISES - 16:57:21 Le 22/04/99
Société 03011 STE PRESYS DEMO -> Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999
Etab. 01 GARCHES R D-----> Edition en Monnaie Société/Devises
Type compte C (G=Généraux I=Individuels C=Clients F=Fournisseurs)
Type période C (C=Comptable G=Gestion)
Choix colonnes d'édition 1 1 = Monnaie société / Devises
                              2 = Monnaie société / Monnaie de référence
                              3 = Monnaie de référence / Devises
                               TRI
                        1 1 = Compte / Devise
Critère de tri
                              2 = Devise / Compte
F3=Fin F12=Ecran précédent
```

```
- EDITION DES CAPITAUX AVEC DEVISES - 16:57:21 Le 22/04/99
Société 03011 STE PRESYS DEMO -> Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999
Etab. 01 GARCHES R D-----> Edition en Monnaie Société/Devises
Type compte C (G=Généraux I=Individuels C=Clients F=Fournisseurs)
Type période C (C=Comptable G=Gestion)
                  SELECTION
Périodes
                        <u>01</u> 01 01 1999 à <u>01</u> 31 01 1999
                        Compte
Devise société à exclure N (O/N)
                       AUTRES CRITERES
Ecritures provisoires \underline{N} (O/N)
Ecritures extra-comptables N (O/N/S)
                                      Type \underline{S} (E/S)
Sélection des soldes \underline{T} (T=Tous D=Débiteurs C=Créditeurs)
Avec comptes soldés
                       O (O/N)
(paramètres donnés à titre d'exemple)
F3=Fin F4=Recherche F12=Ecran précédent
```

Le cumul correspond à l'amplitude de la période et non à un cumul exercice. Les montants édités correspondent à ceux de l'amplitude.

Journaux

Accès à l'option

'Gestion des devises' > 'Editions' > 'Journaux'

```
PAN670
           - EDITION DES JOURNAUX - 17:47:14 Le 22/04/99
Société 03011 STE PRESYS DEMO
                                 Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999
                                 Monnaie d'édition S FRF (S=Soc R=Réf)
Etab. 01 GARCHES R D
Edition de tous les journaux O (O/N) Type de journal (A,B,C,L,O,P,R,V,Y)
                           AUTRES CRITERES
Journal général seul N (O/N)
Date (jour facultatif) 01 01 1999 à 31 01 1999
Ecritures extra comptables \underline{N} (O/N/S) Type \underline{S} (E=Estimées S=Simulées)
Tabulation sur 2/3 caract. 3 (2/3)
Espace entre chaque pièce \underline{N} (O/N)
Avec montants en devises N (O/N)
Total par bordereau N (O/N)
(paramètres donnés à titre d'exemple)
F3=Fin F12=Ecran précédent
```

Edition de tous les codes journaux

Zone à renseigner par 'Oui' ou par 'Non'.

'O' : Déclenche un paramètre supplémentaire 'Journal général Seul ⇒ O/N', et l'édition de tous les journaux existants pour l'exercice.

Si le type n'est pas renseigné, tous les journaux seront édités.

'N': Déclenche l'écran de sélection des codes journaux.

Période à éditer

Zone facultative.

Les périodes doivent être comprises dans les limites de l'exercice.

Avec extra-comptables

3 codes possibles:

'O': Prise en compte des écritures extra-comptables.

'N': Pas de sélection des écritures extra-comptables.

'S': Seulement.

On ne sélectionne que les écritures extra-comptables.

Type

2 codes possibles:

'E': Estimées.

Prise en compte des écritures pour chaque période respective.

'S': Simulées.

Prise en compte des écritures pour chaque période respective, moins les écritures de la période précédente.

Tabulation des codes sur 2/3 car.

2 codes possibles:

'3': Edition des journaux avec un tri sur les 3 caractères de leur codification.

'2': Edition des journaux en regroupant ceux dont les 2 premiers caractères de leur codification sont identiques.

Les arguments doivent être référencés dans la table de références 'J2'8.

Rappel

Le regroupement ne s'effectue que si les journaux sont de même type.

Esp. entre chaque pièce

Zone à renseigner par 'Oui' ou par 'Non'.

'O': Permet l'impression d'une ligne blanche entre chaque pièce à l'édition du journal.

'N': Pas d'interligne.

Comptes et grand livres en devises

Accès à l'option

'Gestion des devises' > 'Editions' > 'Comptes et grand livres en devises'

```
PDV750 - EDITION DES COMPTES EN DEVISES - 16:55:19 Le 27/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999

Type compte C (G=Généraux I=Individuels C=Clients F=Fournisseurs)
Type période C (C=Comptable G=Gestion)

Choix colonnes d'édition 1 1 = Devise/Monnaie société 2 = Monnaie de référence/Monnaie société 3 = Devise/Monnaie de référence

TRI

Critère de tri 1 1 = Compte / Devise 2 = Devise / Compte
```

Etablissement

Si vous gérez une comptabilité par établissement, vous pouvez renseigner le code.

Vous pouvez utiliser la codification '**' pour traiter tous les établissements. Vous pouvez utiliser la codification ' 'pour traiter la société.

Type de compte

4 codes possibles:

'G': Généraux.

'C': Clients.

'F': Fournisseurs.

'I': Individuels.

Type de période

2 codes possibles:

'C': Comptable.

'G': Gestion.

Choix colonnes d'édition

Seules 2 colonnes sont édités, aussi 3 choix vous sont proposés :

- Devise/Monnaie société.
- Monnaie de référence/Monnaie société.
- Devise/Monnaie de référence.

Critère de tri

'1': Compte/devise

Rupture sur n° de compte, puis édition de toutes les devises par compte.

'2': Devise/Compte

Rupture sur code devise, puis édition de tous les comptes par devise.

```
EDITION DES COMPTES EN DEVISES - 16:58:28 Le 27/04/99
PDV750
Société 03011 STE PRESYS DEMO
                              Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999
                               Edition en Devises/Monnaie Société
Type compte C (G=Généraux I=Individuels C=Clients F=Fournisseurs)
Type période C (C=Comptable G=Gestion)
                            SELECTION
Période d'arrêté 01 31/01/1999
                      410000
                                           à 416999 99999999
Compte
                                           à 999
Devise
Devise société à exclure N (O/N)
                        AUTRES CRITERES
Choix édition
                      C (C=Circularisation T=Tabulation)
Tabulation à fin
                      00
Totalisation par période C (O=Oui N=Non C=Cumul)
Ecritures extra-comptables N (O/N/S) Type S (E=Estimées S=Simulées)
Ecritures provisoires N (O/N/S) Libellés complémentaires N (O/N)
F3=Fin F4=Recherche F10=Versions F12=Ecran précédent
```

Période d'arrêté

La période en cours au fichier 'Société' est prépositionnée par défaut.

Si elle est modifiée, elle doit être référencée au fichier des périodes et comprise dans la limite de l'exercice.

Comptes de début/fin

Sinon renseignés, pour borner l'édition, on fait référence à :

- La catégorie 'LT' pour le type de compte 'F'9.
- La catégorie 'LC' pour le type de compte 'C' 10.
- La catégorie 'Ll' pour le type de compte 'l' 11.

¹¹ 'I' ⇒ Individuel

⁹ '**F**' ⇒ Fournisseurs

^{10 &#}x27;C' ⇒ Clients

Devise

Si la devise n'est pas sélectionnée, alors toutes les devises seront prises en compte.

Choix d'édition

2 codes possibles:

'T': Tabulée.

Elle permet d'obtenir une totalisation période par période ou cumulée à fin de chaque période, selon le paramétrage de la zone '**Totalisation par période**' et ceci pour toutes les périodes antérieures ou égales à celle mentionnée dans la zone '**Tabulation à fin**'. Par contre les écritures de la période d'arrêté sont éditées en détail.

'C': Circularisation.

Sélection de toutes les écritures non lettrées, depuis le début de l'exercice, et des écritures lettrées dont la date de lettrage est supérieure à la date de fin de période d'arrêté.

Tabulation à fin

La période précédente à la période d'arrêté est prépositionnée par défaut.

Elle est modifiable dans la limite des périodes existantes pour l'exercice.

Elle n'est exploitée que si la zone 'Choix de l'édition' est à 'T' 12.

Ecritures extra-comptables

3 codes possibles:

'O': Prise en compte des écritures extra-comptables en détail.

'N': Aucune sélection d'écritures extra-comptables.

'S': Sélection et édition seulement des écritures extra-comptables.

Type

2 codes possibles:

'E': Estimées.

Seules les écritures extra-comptables de type 'E', sont prises en compte sur la ou les périodes sélectionnées dans la fenêtre de sélection des versions.

'S': Simulées.

Sélection des écritures extra-comptables de type 'S', dont la période est égale à celle de la date d'arrêté.

Ecritures provisoires

3 codes possibles:

'O': Sélection des écritures standards de type 'P'¹³, comprises dans la limite des périodes sélectionnées.

_

¹² '**T**' ⇒ Tabulée

'N': Aucune sélection.

'S' : On ne sélectionne et n'édite que les écritures standards de type 'P', comprises dans la limite des périodes sélectionnées.

¹³ '**P**' ⇒ Provisoire

Différence de change non réalisée

Accès à l'option

'Gestion des devises' > 'Editions' > 'Diff. de change non réalisée'

Ce traitement ne peut être lancé qu'après avoir paramétré la 'table de comptabilisation' et paramétré les taux de devise 14.

```
PDV100 - CALCUL DE LA DIFFERENCE DE CHANGE NON REALISEE -
Société 03011 STE PRESYS DEMO
                                Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999
Etab 01
(paramètres donnés à titre d'exemple)
                         ____SELECTION___
Calcul différence à fin 00
                Comptes
OU Nº d'ordre
Codes litiges à exclure __ _
Devises zone euro \underline{N} (O/N/S)
Taux de cloture euro au 00 00 0000
Comptabilisation auto. \underline{N} (O/N)
Journal comptabilisation __
N° chrono. de pièce 0000000
Ecritures générées C (C=Co
                      C (C=Comptable , S=Simulées , E=Estimées)
Version ext. cpta. (si E) _
F3=Fin F4=Recherche F15=Chgt envir.
```

Calcul différence à fin

Renseignez la période de fin de calcul.

_

¹⁴ Cf. Chapitre 'Mise à jour des taux de devises'

Le calcul ne peut pas être lancé pour une période antérieure à la période comptable en cours référencée au fichier 'Société'.

Compte ou N° d'ordre

Renseigner soit les comptes concernés, ou un n° d'ordre qui prendra en compte tous les comptes qui lui sont rattachés.

Code litige à exclure

Possibilité d'exclure des codes litiges

Taux de clôture euro au

Permet de valoriser les devises IN à un cours fixe (avant passage à l'euro).

Comptabilisation automatique

Zone à renseigner par 'Oui' ou par 'Non'.

'O': Déclenche la génération des écritures de différence de change dans le fichier 'FAN350P2',15.

'N': Aucune comptabilisation.

Journal de comptabilisation

Si la comptabilisation automatique a été demandée, le journal est obligatoire.

Si la période de calcul n'est pas celle de la fin d'exercice, contrôle que le journal soit en contrepassation.

N° de chrono. de pièce

Selon le paramétrage de la zone 'N° chrono' du journal.

Le numéro chrono est obligatoire si la zone est égale à 'O' 16, saisie manuelle obligatoire.

Le numéro chrono est généré automatiquement lors de la mise à jour des écritures 'Batch', si la zone est égale à 'M' ou 'A', affectation automatique selon des tranches périodiques ou annuelles.

Compte de début et fin

Cette zone permet de sélectionner une borne de comptes.

¹⁶ '**O**' ⇒ Oui

¹⁵ Fichier 'Batch'